FEVRIER 2014

la cgt DOUANES

Numéro 94

Quel cinéma...!

Lors de la garden party, organisée le 6 février et à laquelle plus de 230 douaniers avaient répondu présents, il avait été dit (entendu...) que le DI se rendrait dans tous les services pour porter la parole, l'évangile selon sainte Hélène, auprès de la basse cour... au choix : le monologue de la muette ou je sais rien mais je dirai tout...?

Force est de constater que ce ne sera pas le cas partout... Il délèguera ses pouvoirs à la horde, à laquelle il accorde toute confiance pour... annoncer la nouvelle...

Un jour de chance pour certains qui auront vu un Di dans leur service au moins une fois dans une vie.

Le shéma directeur de la DG sera donc expliqué... une sorte de PSD pour les nuls. Ce sont donc nos chers directeurs qui devront faire avaler des couleuvres à chacun d'entre nous, en démontrant que nous sommes tous invités à la fête et qu'aucun d'entre nous ne restera ni au bord du gouffre ni le long de la route, pour l'instant... car le jour d'après, il en sera tout autrement.

Ce sera plus pour eux, une saison en enfer qu'une partie de plaisir...

De toute façon, on connait la chanson...

Un moment d'égarement étant vite passé, vous retournerez à votre beau travail, en espérant le conserver, bien que vous en ayez jusqu'au cou, en pensant que nous avons un million de raisons, pour vous donner rendez-vous le 20 mars dans la rue à Paris, ni avec un américain, ni à minuit mais avec beaucoup de douaniers.

Le mépris...

Pour ceux qui ont vu le programme de tournée PSD des directeurs, vous avez déjà pu repérer la date limite de passage de la caravane.

Quelle chance...! ou pas...?!, en tout cas, ce calendrier est pour vous une preuve d'existence. Ne le jetez pas si vite !

En effet, contrairement à vous, nos collègues des 3 RL de l'Hérault n'ont pu que constater que leur service n'était pas dans la liste.

Simple oubli de l'administration ou volonté délibérée d'afficher son mépris ? Chacun appréciera !

Notre jour viendra...

A nous la victoire...!

PS : pour ceux qui veulent jouer un peu, mais pas pendant les heures de service...!!, il y a 36 titres de film à trouver...La solution est à la fin de ce numéro...

SOMMAIRE :

Page 1 : Quel cinéma... par J. Durand

Page 2 : 9 jours et Mon oeil... par L. Grange

Page 3 : le PSD pour les nuls... par J.F. Loger

Page 4 : Suite et fin du PSD...

Page 5 : Appel pour le 20 mars.

Page 6 : Assemblée ODOD.

9 jours...

Pas plus tard que janvier dernier, c'était dans « DOUANE infos », la directrice générale souhaitait, à qui voulait bien les accueillir, ses vœux de très bonne année 2014. Et se fendait pour l'occasion de ces quelques lignes : « *Je souhaite aussi que* ***nous prenions en compte les situations individuelles****, avec plus d'attention et de professionnalisme que par le passé, en* ***nous donnant le temps de mettre en place les évolutions*** *de nos structures les plus pertinentes.* ***La dimension humaine sera prise en compte*** *en faisant en sorte que chacun puisse être écouté et que des solutions personnalisées puissent être trouvées.* »
Le PSD martèle aussi cette prétention : « *Consciente des efforts d'adaptation qu'elle demande à ses agents et du besoin légitime de visibilité qu'ils expriment,* ***la douane portera une attention toute particulière à l'accompagnement humain des réformes à engager.*** » (Page 24)
Nos collègues de Port la Nouvelle apprécieront le poids des mots. Ils ont été destinataires d'une note individuelle venant du pôle GRH de la DI, datée du 12 février, leur annonçant que suite au CTSD du 6 février 2014 (*), 1 poste de cat. A et 1 poste de cat. B étaient supprimés et éligibles aux primes prévues dans l'accompagnement social. Cette note précisait que les agents qui souhaitaient s'inscrire dans ce cadre en mutation hors tour, devaient le faire au plus tard le 21 février, délai de rigueur.
«Donner le temps», « prendre en compte les situations individuelles, la dimension humaine », « une attention particulière à l'accompagnement humain », foutaise ! Neuf jours au mieux pour prendre une décision qui peut parfois bouleverser considérablement sa vie professionnelle et privée, c'est royal !
Maintenant, tout le monde est prévenu, ça va valser !

(*) L'administration a en effet décidé de tenir le CTSD le 6 février 2014 - après le départ des derniers agents qui étaient venus participer au rassemblement – sans la présence des représentants des personnels qui avaient décidé de ne pas siéger. Elle en avait le droit, en référence aux textes qui régissent le fonctionnement des CTSD qui prévoient qu'en cas de re-convocation, même s'il est constaté que le quorum n'est pas atteint, le CTSD peut valablement être tenu.

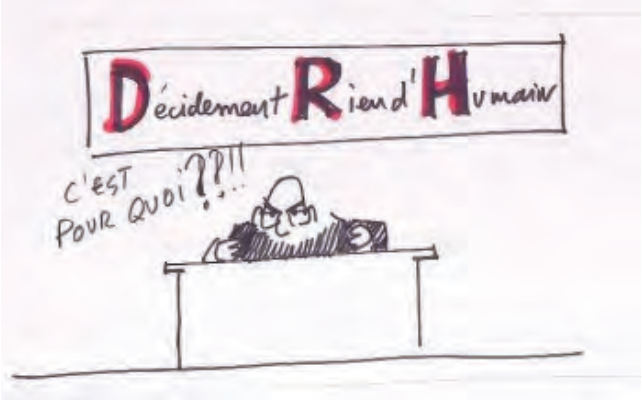

Mon œil !

Ce n'est pas un secret, l'avancée dans l'âge modifie sensiblement notre aptitude visuelle. Sa dégradation ne permet plus parfois de satisfaire aux critères requis pour exercer dans certains emplois. C'est le cas de plus en plus fréquent de nos collègues motards qui décident de subir une chirurgie des yeux afin de corriger leur vision. Le phénomène est aujourd'hui accentué par l'application de l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

Cet arrêté avait, entre autre objectif, d'harmoniser les critères physiques imposés lors du recrutement dans différents corps de la fonction publique. Concernant l'acuité visuelle, il s'est traduit pour les douaniers par un durcissement des exigences. Il est nécessaire maintenant de justifier de 15/10 (œil droit + œil gauche) avec un minimum de 5/10° pour un œil, la puissance des verres correcteurs ou lentilles ayant un maximum de 3 dioptries pour atteindre cette limite de 15/10°.

Par contre, les candidats aux emplois de motocyclistes de la direction générale des douanes et droits indirects doivent avoir eux, une acuité visuelle sans correction de 8/10° par oeil et de 10/10° à chaque oeil après correction. L'arrêté précise, qui plus est, qu'une bonne perception des couleurs et des reliefs ainsi qu'une bonne vision crépusculaire sont nécessaires.

Il faut noter d'emblée que ces nouveaux critères spécifiques ne sont pas prévus par exemple pour les emplois de motocyclistes de la police nationale. On est donc en droit de se poser la question de ce qui a bien pu motiver la mise en place de ces dispositions restrictives pour les motards des douanes. Personne ne peut en effet croire un instant que ce texte a été élaboré en dehors de toute consultation avec la DGDDI.

S'il s'était agi d'un souci de sécurité pour nos collègues motards, il est évident que la même mesure aurait été appliquée à tous les corps de fonctionnaires exerçant leurs fonctions à moto. Ce n'est donc pas une sécurité accrue des agents qui est recherchée dans cette mesure.

Dès lors, l'absence de justification de la part de la direction générale des douanes laisse le champ ouvert à toutes les supputations ! Jusqu'à penser que la DG s'est dotée là d'un moyen de «dégager» de la spécialité, des collègues chevronnés imprégnés d'une culture douanière, d'une conception éprouvée de leurs fonctions et de leurs conditions d'exercice, qui freineraient certaines évolutions souhaitées par nos dirigeants...

En tous cas, pour le SNAD CGT, cette situation n'est pas acceptable et doit être réglée immédiatement. Nous demandons que la DG mette fin dans les plus brefs délais à ce dispositif qui, sans justifier d'un quelconque apport pour les missions ou les agents, oblige de nombreux collègues motards qui souhaitent continuer d'exercer dans leur spécialité à recourir – à leurs frais et avec des risques potentiels – à des interventions chirurgicales.

LE PSD POUR LES NULS...

LE PSD PAR LES NULS...

Le projet stratégique « Douane 2018 » (PSD) a été élaboré par l 'administration, toute seule pourrait-on dire, en 2013. En effet, d'emblée, tous les syndicats avaient alerté l'administration et contesté sa méthode qui n'était pas acceptable. Alors que les missions douanières et les moyens qui doivent leur être affectés nécessitent un véritable débat, tout était organisé pour que ce débat n'ait pas lieu.

Il est clair aujourd'hui que les personnels et leurs organisations syndicales ont eu raison de se mobiliser durant cette année 2013 et encore maintenant. Le PSD a été fabriqué à partir de fiches thématiques qui contenaient à la fois le questionnement et les réponses attendues. Pour attester d'une démarche participative, des groupes de discussion ont été réunis par les directions, auxquels bien souvent les agents, qui n'étaient pas volontaires, étaient « invités » à participer. Le forum en ligne aurait permis à près de 2000 douaniers de s'exprimer. La direction générale présente cependant son PSD 2018 comme le fruit d'une large concertation. Or, la contestation ne faiblit pas. Au plan national, tous les CTSD de janvier et début février ont été marqués par la mobilisation forte des personnels. Nous étions près de 240 agents le 6 février dernier à la DI de Montpellier, le tiers des effectifs répartis sur nos deux DR.

A fond la com !

Alors, l'administration décide de se mettre en ordre de bataille. Nos directeurs vont se déplacer dans tous les services dans les prochaines semaines. Pour faire quoi ? Tout simplement pour venir expliquer à tout le monde ce qu'est le PSD, ce qu'il y a dedans ! (La DG leur a déjà préparé tout ce qu'il faut dire et répondre!)

C'est bien là, la démonstration de ce que ce projet stratégique n'a pas été élaboré avec les personnels. Sauf à nous prendre définitivement pour des « zozos » ! L'objectif de l'administration va donc être de minimiser partout, et par tous les moyens, la portée et les conséquences des mesures contenues dans le PSD. Un des arguments qui sera utilisé, sera de dire que le PSD a pour seul objectif de conforter nos missions et nos capacités de lutte contre la fraude. L'administration expliquera alors de manière simpliste, que ce n'est pas du tout pour adapter nos services et nos missions aux suppressions d'effectifs, puisque à l'heure qu'il est, nous ne connaissons pas les décisions qui seront prises en la matière pour 2015, et encore moins jusqu'en 2018.

Un autre argument sera celui de dire que telle ou telle mesure n'impactera pas les services de notre interrégion. Là, l'objectif sera de toute évidence de tenter de diviser les personnels, d'une interrégion ou d'une direction par rapport à l'autre. Dans cette idée, la création du service des grands comptes impactera directement les directions ayant dans leur ressort de gros opérateurs du commerce international, mais notre direction Interrégionale – par chance – ne sera pas touchée. Circulez y'a rien à voir !

On omettra de dire que le réseau douanier, dans sa diversité, ne s'arrête pas aux limites géographiques de nos structures administratives. En effet, les DR et les interrégions ne sont pas des entités autonomes mais bien des éléments structurants de l'architecture de notre administration. Lorsqu'un un éléments est touché, il y a toujours immédiatement ou à échéance des conséquences sur les autres éléments. A commencer par les premiers effets, que seront les conséquences que subiront nos collègues immédiatement touchés.

En définitive, l'administration va s'évertuer à détacher le plus possible le PSD 2018 de la réalité de la période dans laquelle il a été élaboré, en minimisant sa portée par rapport à sa durée (2018 c'est pas loin), de l'extraire le plus loin possible de l'environnement économique et social, pour n'en faire qu'un mécano administratif.

Or, il ne faut pas rigoler. Le PSD 2018 entre en application dès maintenant, sans attendre si on ne fait rien, et pour une durée de cinq années. Cinq ans, ce n'est pas une paille, et en même temps, à l'échelle des enjeux d'une administration, **c'est du court terme et c'est violent** !

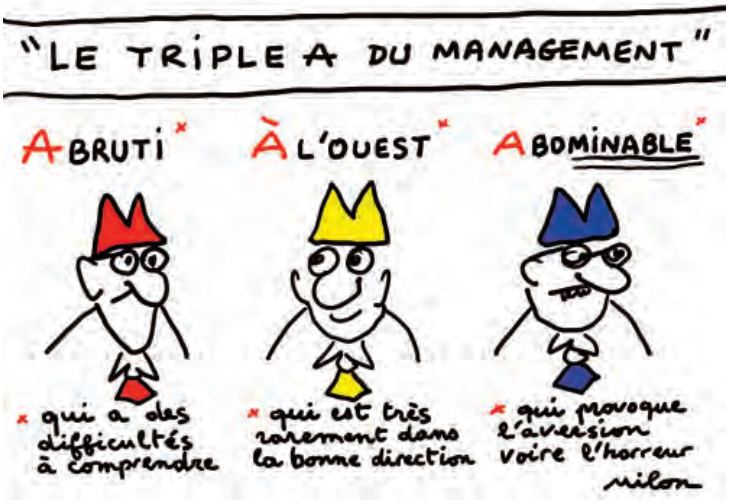

Il est nécessaire de remettre le PSD dans son contexte. C'est un des éléments de la politique publique menée par l'Etat. A côté des « chocs » de ceci et des « chocs » de cela, nous avons les « projets stratégiques » de ceci et les « projets stratégiques » de cela. La DGFIP a elle aussi son projet stratégique, par exemple.

On ne joue pas au mécano...

Le PSD est bien sûr, pour une part, **une réponse en terme d'adaptation de notre administration à certaines évolutions du contexte européen et mondial** (Fiscalité, échanges internationaux, politique industrielle, etc...). C'est une évidence, mais il n'a justement jamais été possible de discuter de ça, c'est à dire des orientations arrêtées au niveau européen et des adaptations envisageables, puisque toute idée de débat est systématiquement repoussée. Car si évolutions il y a, non seulement nous considérons qu'elles peuvent être discutées, mais les solutions ne sont pas fatalement uniques, contrairement à ce qu'on nous martèle à tous les niveaux.

D'autre part, et là aussi à l'inverse de ce que tente de véhiculer l'administration, **le PSD est un choix tout aussi délibéré d'adaptation de notre administration aux conséquences des contraintes budgétaires décidées**. On est même tenté de penser que, dans la réalité, cela a pris le pas sur tout le reste.Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir deux rapports.

Rapport de la commission des finances :

Il a été présenté **le 10 octobre 2013**, un mois avant la validation du PSD 2018 par la direction générale. Au point I.A.2. « Moyens de la DGDDI – exécution 2013 – dépenses hors dépenses de personnels » le rapporteur écrit ceci : « La réduction de dépenses de titre 3 (dépenses de fonctionnement) influe sur la capacité de la DGDDI à exercer pleinement ses missions opérationnelles... ». Deux phrases plus loin, il précise : «Si celle-ci (la DGDDI) n'est pas en mesure de remplir ses ambitions, il faudra alors s'atteler sérieusement à une réforme structurelle des services douaniers afin de repenser ses missions».

Au point II B.1.a. «De bonnes performances menacées sur le long terme par une baisse continue des moyens et des investissements – Des moyens en constante diminution qui devraient conduire à des réformes courageuses – Un projet stratégique en cours d'élaboration», le rapporteur écrit : «Ces propositions (celles du PSD) porteront notamment sur les conditions d'exercice des missions de la DGDDI. Tout comme pour la DGFIP, il s'agit de faire mieux avec moins de moyens…».

Et de poursuivre dans le paragraphe suivant : « Les moyens financiers et humains étant en constante baisse (…) l'administration des douanes doit absolument adapter ses missions et son réseau à ces contraintes (…). Nous devons réformer notre outil douanier, réduire drastiquement certaines missions (…) pour se concentrer sur un cœur de métier qui reste à définir. Il serait illusoire, voire mensonger, de vouloir maintenir l'ensemble du spectre des missions, en réduisant continuellement les moyens de les exercer effectivement ».

Rapport de la Cour des Comptes :

C'est le **Rapport public annuel 2014,** présenté début février 2014. Entre ces deux rapports, quelques mois à peine se sont écoulés, le PSD a été validé par la DG et le ministère, et l'administration va tenter maintenant de le mettre en œuvre.

L'intitulé du rapport, qui semble rédigé dans le prolongement de celui de la commission des finances, est suffisamment évocateur de la stratégie qui porte le PSD : « Les missions fiscales de la Douane : un rôle et une organisation à repenser ».

La première partie dénonce « une gestion peu performante », « des coûts de gestion parfois excessifs » et « des structures de gestion dispersées ». Evoquant ainsi la gestion de toutes les taxes, de la TICPE à la TICGN, en passant par la TGAP, la TSVR ou le DAFN, ainsi que la taxe sur les farines, la taxe sur les céréales, la taxe sur les manifestations sportives ou la taxe sur les appareils automatiques, le rapport se réfère à son tour au PSD : «La mise en oeuvre rapide d'une gestion centralisée de ces taxes, évoquée dans le plan stratégique «Douanes 2018» en préparation, permettrait à la Douane de disposer d'unités de gestion plus efficaces regroupant une expertise apte à administrer ces taxes complexes».

La deuxième partie intitulée « Un champ d'intervention à resserrer » n'y va pas par quatre chemins : « Pour maîtriser les dépenses publiques sans réduire le service rendu aux citoyens, chaque administration doit se concentrer sur les missions qu'elle exerce le mieux compte tenu de son savoir-faire propre. La Douane, administration de contrôle de la sécurité et de la valeur des marchandises importées, ne saurait échapper à cette règle. Elle devrait se spécialiser sur les missions de sécurité et d'assiette fiscale en se séparant des autres missions ».

Le rapport illustre son propos de la manière suivante : « Vins et spiritueux : abandonner les missions non fiscales », en préconisant que la gestion du casier viticole devrait être transférée au ministère de l'agriculture tandis que le recueil des statistiques commerciales incluses dans les déclarations récapitulatives mensuelles (DRM) devrait être assumé par les interprofessions viticoles, sous le contrôle de l'État.

Enfin, la Cour des Comptes propose de regrouper le recouvrement fiscal au sein de la DGFIP, estimant qu'il conviendrait de mettre fin à la coexistence de deux réseaux distincts de recouvrement, celui de la Douane (647 emplois) et celui de la DGFiP, qui apparaît coûteuse et inutile, comme elle l'avait déjà indiqué en février 2012 dans sa communication à la commission des finances de l'Assemblée nationale sur la gestion et le contrôle de la TVA.

Ci-après, on notera que le rapport n'utilise pas le conditionnel, mais le futur (?!) pour affirmer que « L'unification du recouvrement nécessitera un accompagnement par un dialogue social approprié au sein de la DGFiP mais surtout au sein de la Douane pour assurer le redéploiement des agents vers les missions, actuellement prioritaires, de contrôle et de lutte contre la fraude ». En réponse, notre ministère se réfère lui aussi au PSD : « Conscients des marges d'optimisation des modes actuels de gestion de la fiscalité douanière, nous partageons le souci de la Cour d'en améliorer la performance. En conséquence, la modernisation de la gestion de la fiscalité douanière est un axe important du projet stratégique « Douane 2018 », que nous avons approuvé en décembre 2013 et qui a été porté à la connaissance de la Cour ».

Et de préciser par exemple : « En particulier, la dématérialisation des déclarations récapitulatives mensuelles, que vous recommandez, devrait être effective en 2015 ». (On notera ici l'emploi du conditionnel !)

Quant au ministre de l'agriculture, il s'interroge sur la finalité du transfert de la gestion du CVI à son ministère : « Par ailleurs, un tel transfert n'entraînerait pas d'économie globale pour l'État, dans la mesure où il n'est pas identifié de synergie ou d'économie de gestion particulière due au fait que la gestion soit assumée par le ministère en charge de l'agriculture. Au contraire, il entraînerait très probablement, de façon temporaire, un coût supplémentaire lié aux opérations de transfert et à l'adaptation des outils informatiques, à la formation, au redéploiement ou au recrutement d'agents, sans que l'on puisse identifier à terme un bénéfice global pour les services de l'État en matière d'efficacité ou d'efficience ». Etonnant, non ?!

Faire bouger les choses

L'écriture du PSD 2018 par l'administration a vraisemblablement été influencée par le contexte social de notre administration. La mobilisation forte des personnels avec leurs syndicats dans un cadre unitaire dès les premiers mois de 2013, les diverses actions qui se sont déroulées par la suite et l'organisation des états généraux locaux et nationaux par l'intersyndicale, avec le succès que l'on sait, ont obligé l'administration a redoubler de prudence dans l'écriture de son document stratégique. Sans doute, la DG n'a pas été aussi loin qu'elle l'aurait souhaité dans l'affirmation de ses objectifs. Cependant, la trame qui sous-tend ce projet stratégique reste suffisamment apparente pour ne laisser aucun doute sur l'orientation des choix qui sont opérés.

Il est donc impossible de dissocier le PSD de son environnement. C'est véritablement un outil stratégique de la politique budgétaire de réduction des dépenses publiques et de diminution des moyens et des effectifs alloués à la douane. Les rapports auxquels nous avons fait référence ci-dessus sont éloquents. Les deux, élaborés par deux instances différentes, à des périodes différentes, font référence systématiquement au projet stratégique de la douane à l'horizon 2018.

Le PSD 2018 n'est pas comme nous l'avons dit plus haut un simple mécano administratif. Sa lecture ne peut se borner à apprécier, à un moment donné, si on va être touché directement par telle ou telle mesure, genre « Faut pas s'affoler, c'est pas pour nous, c'est pour les autres ! ». Le PSD 2018 s'inscrit parfaitement dans des orientations budgétaires bien définies, dans une construction idéologique qui restreint la place, le rôle et les moyens des services publics et de la fonction publique dans l'organisation de notre société. C'est effectivement là que se situent les enjeux auxquels nous faisons face depuis plusieurs mois, voire plusieurs années maintenant.

C'est à l'intérieur de cette grosse mécanique que nous faisons bouger des choses, chaque fois que nous nous mobilisons, chaque fois que nous agissons, nombreux et unis. Ce sera de nouveau le cas lors de **la journée de grève et de manifestation à Paris le 20 mars prochain,** organisée dans un cadre unitaire par tous les syndicats douaniers.

la cgt
Syndicat National des Agents des Douanes
Pour une douane d'utilité économique, sociale et environnementale

20 mars 2014,

« le Printemps Douanier » !

Nous étions environ 240 douaniers à la DI de Montpellier le 6 février. L'ampleur de ce rassemblement qui a fait le succès de cette journée n'a échappé à personne. Dans toutes les DI, les personnels se sont aussi fortement mobilisés lors de la convocation des CTSD.

Pour donner un prolongement à ces actions, **les syndicats des douanes ont décidé d'organiser le 20 mars prochain, « le Printemps Douanier »**. Ils appellent ce jour-là tous les agents à se mettre en grève et à participer à une grande manifestation à Paris, dont le parcours arrivera à Bercy.

Les sections syndicales CFDT – CGT – Solidaires - UNSA – USDFO de l'inter-région de Montpellier appellent donc tous les agents à participer à cette journée d'action en se déclarant en grève, et pour ceux qui le pourront à manifester à Paris.

Il s'agit de conforter un rapport de forces favorable pour obtenir l'**arrêt des suppressions d'emplois et des fermetures de services en douane**. Nous devons exprimer fortement notre **opposition au projet stratégique** de l'administration et exiger l'**ouverture d'un débat public** sur les missions de notre administration et les moyens qui doivent lui être alloués.

Toutes les actions que nous menons sont observées à tous les niveaux de la DGDDI et du ministère. **Aucun douanier ne doit travailler le 20 mars, tous les services doivent rester fermés !**

Tous en grève le 20 mars !

COMPTE-RENDU de l’assemblée générale de l’ODOD - Comité de Montpellier -

Une Assemblée générale extraordinaire a eu lieu ce vendredi 21 février 2014 pour recueillir l' assentiment des adhérents sur la fermeture de l'internat de Chalès.
Il est toutefois regrettable que sur 596 adhérents nous n’étions que 28 dans la salle avec 2 mandats chacun en poche.

Un peu d'histoire :

1914 : regroupement des 3 associations (l'Union des sédentaires, l'Union des actifs, et de la Fédération du personnel des douanes) pour constituer une 1ère caisse de secours avec les 1ères morts de la guerre.

1918 : abandon du quart des parts de saisie pour financer les aides et secours. Création officielle de l'ODOD avec le dépôt des statuts.

1922 : l'Oeuvre est reconnue d'utilité publique.

1947 : Achat du domaine de Chalès (450 hectares en pleine Sologne)

1948 : La décision est prise de créer une colonie de vacances pour tous les douaniers.

1950 : La mutuelle décide faire un internat pour les enfants de douaniers de 6 à 14 ans. Les orphelins en priorité, puis les enfants de santé fragile.

1987 : achat de Bilhervé

Le temps a passé et la notion d'internat s'est altérée. Donc la vocation de l'école a perdu de son intérêt.
Depuis quelques années des campagnes d'appel sont lancées pour que les agents des douanes mettent leurs enfants à l'internat. Mais cela ne suffit pas. Les frais fixes restent les mêmes.

En 2007, l'administration met fin au reversement à l'ODOD des 10 % du produit des saisies L'ODOD devient dépendante des dons et surtout du versement d'une subvention de l'Etat, qui est en baisse constante, de plus l'adhésion des douaniers n'est plus automatique.

L'ODOD a des réserves, mais actuellement elles servent à éponger le déficit.

Pendant l'assemblée il a été réaffirmé la confiance qu'avaient les adhérents envers le Conseil d'administration, et qu'il ne faisait pas de doute sur la bonne gestion de Chalès.

Il a été expliqué que le Conseil d'administration était à la recherche de placements de « bon père de famille » (max 4%), mais cela ne suffit pas.
L'ODOD participe au Congrès des notaires depuis 5 ans et a pu bénéficier en 2013 de 3 legs qui n'avait pas de rapport avec la douane. Donc on peut supposer que c'est le fruit de la participation à ces congrès.

De tout cela on arrive à la conclusion résignée : Fermeture de l'internat.

Les votes : nombre de présents : 28, nombre de mandats : 56

Pour : 57
Contre 27

la cgt DOUANES

SOLUTION : La garden party (2008), parole (1936), la basse-cour (1998), le monologue de la muette (2008), je sais rien mais je dirai tout (1973), la horde (2009), confiance (1979), la nouvelle (1990), un jour de chance (2011), une vie (1986), le shéma directeur (2009), avaler des couleuvres (2005), nous sommes tous invités (2008), la fête (1963, 2005), au bord du gouffre (2011), le long de la route (2008), le jour d'après (2004, Une saison en enfer(1970), une partie de plaisir (1974), un moment d'égarement (1977), beau travail (1999), jusqu'au cou (2004), un million de raison (2013), rendez-vous (1940, 1984), la Rue (1987), Paris (1998, 2008), le mépris (1963), Tournée (2010), Caravane (1978, 1983), Date limite (2010), lae passage (1997), Chance (2009), Vite (1968), La liste (2009), Notre jour viendra (2010) et A nous la victoire (1981).